

Occupation complète de Sphakia par les troupes impériales. Evacuation de ce district par les insurgés en déroute. Soumission complète de l'île.

ÉTATS-PONTIFICAUX.

Marseille, 24 juillet.

Les lettres de Rome, apportées par le dernier paquebot, constatent qu'on avait affiché clandestinement dans cette capitale une proclamation de la *Junte nationale romaine* annonçant que le Comité national et le Comité d'insurrection se sont fusionnés et que la Junte prend la direction suprême du mouvement. Cette proclamation se termine ainsi : « Ayons une ferme volonté et bientôt 25 millions de frères salueront Rome capitale de l'Italie. » Le Cardinal-vicaire avait interdit les processions nocturnes, à cause du choléra, comme étant de nature à effrayer la population.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui publie le décret suivant :

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français, A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de notre Ministre Secrétaire-d'État au département de l'intérieur,

Vu les articles 2 et 3 de la loi du 5 mai 1855, sur l'organisation municipale, Avons décrété et décrétons ce qui suit : ART. 1^{er}. Sont nommés Maire et adjoints de la ville de Roubaix :

Maire : M. DESCAT, Constantin, Adjoints : MM. DUTHOIT, François, DEWARLEZ, Achille.

ART. 2. Notre Ministre Secrétaire-d'État au département de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 20 juillet 1867.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur, Le Ministre-Secrétaire d'État au département de l'intérieur, (Signé) LA VALETTE.

M. A. Delfosse nous adresse la lettre suivante :

Roubaix, le 25 juillet 1867.

Monsieur le rédacteur,

Le canton de Roubaix par suite de l'accroissement de sa population, vient d'être divisé en deux Cantons.

Des hommes honorables ont pensé que je pouvais être utile à notre cité et sont venus me proposer la candidature de *Conseiller général*, pour le Canton-Est.

Je l'ai acceptée, mais j'ai dit qu'avant tout, je désirais que l'élection se fit par des *moyens avouables*; que si j'étais honoré de ce mandat, il devrait reposer sur le libre suffrage des électeurs.

C'est déclarer à l'avance que je ne reconnais de dignité dans une élection qu'autant qu'elle se fasse honnêtement. J'ai d'ailleurs trop de confiance dans le bon sens de la classe ouvrière, pour ne pas être convaincu qu'elle sera soudeuse aux moyens de séduction dont on voudrait user envers elle.

Je ne suis pas un homme nouveau pour le pays : je suis manufacturier à Roubaix depuis près de 30 ans ;

Je remplis les fonctions d'administrateur ou de vice-président de la caisse d'épargne depuis 24 ans ;

Depuis 19 ans, je fais partie de la Chambre consultative ;

Pendant 10 ans, je fus administrateur de l'Hospice et de l'Hôpital.

Je tiens, en outre, à dire que je suis tout dévoué à la prospérité des deux cantons. Il faut poursuivre sans relâche l'idée de voir bientôt établis dans notre ville une succursale de la Banque de France, un Tribunal et une Chambre de commerce ; une école professionnelle de *tissage* et de *mécanique* ; multiplier les écoles gratuites ; des institutions de prévoyance pour la classe ouvrière dont les intérêts et le bien-être sont étroitement liés aux nôtres.

C'est dans ces conditions, Monsieur le rédacteur, que je pose ma candidature et je vous serai obligé de vouloir bien m'ouvrir les colonnes de votre journal, pour la reproduction de cette lettre.

Votre tout dévoué,

A. DELFOSSE.

On parlait, il y a quelque temps, d'une réduction du prix des dépêches dans l'intérieur de la France ; elle eût été fort bien accueillie du public, qui s'est habitué peu à peu à ce mode de correspondance. Nous avons été fort surpris en apprenant qu'à partir de jeudi, les dépêches à destination des villes dont les bureaux télégraphiques sont situés dans la gare, la taxe vient d'être augmentée de 50 centimes par dépêche.

Si les chemins de fer réclament 50 centimes pour porter à destination les dépêches qui arrivent aux bureaux télégraphiques des gares, l'administration des télégraphes pouvait les prendre sur les 2 francs de la taxe uniforme et ne pas faire subir au public les exigences tardives des Compagnies.

Nous pensons que cette mesure n'est que temporaire, et que ce n'est qu'un essai malheureux dont on reconnaîtra bientôt toute l'inopportunité. (Figuro.)

Nous rappelons au public qu'aucune mention manuscrite ne peut être faite sous peine d'amende, sur les cartes de visite envoyées par la poste sous enveloppes non-fermées.

En parlant du succès obtenu au concours international de Paris par la musique municipale de Tourcoing, nous avons dit :

« Le succès a été longtemps en suspens entre la musique de Tourcoing et celle des canonniers de Lille ; deux fois le jury vota et deux fois les votes demeurèrent exactement partagés. »

En cette conjoncture, le jury crut ne point devoir partager le prix, mais créer un deuxième premier grand prix pour les canonniers. »

Il paraît que ces quelques lignes, empruntées par nous aux *Affiches et Annonces*, journal de Lille, contiennent une exactitude et que le jury a créé deux premiers grands prix parfaitement égaux.

Aujourd'hui, vers une heure du matin, un incendie a éclaté à Tourcoing, rue du Bocquet, dans une maison occupée par M. E. Oreillo, carrossier, et appartenant à M. Ph. Motte.

La perte, qui est de 5,000 francs, est couverte par une assurance à la compagnie l'*Urbaine*.

La cause de cet incendie est attribuée à l'imprudence d'un ouvrier forgeron, occupé dans l'établissement, qui était monté la veille au grenier avec une chandelle et avait laissé tomber du feu sur des copeaux amoncelés.

Beaucoup de nos lecteurs roubaisiens connaissent ce pauvre vieillard infirme que l'on rencontre souvent dans les rues du centre de la ville, se traînant péniblement appuyé sur deux béquilles.

C'est un mendiant, mais un mendiant de la bonne sorte ; il demande parce qu'il ne peut plus travailler et n'importe pas les passants de ses sollicitations ; il se contente de se découvrir avec une expression qui semble dire : « Vous voyez, je suis pauvre, je suis vieux, je suis infirme. Ayez pitié de moi ! » Et presque tous comprennent cette muette prière...

Un soir, — c'était il y a un mois — dans la Grande-rue, une jeune dame passait au bras de son mari lorsque le mendiant vint à elle.

La dame lui donna une pièce de monnaie.

A sa rentrée chez elle, la jeune femme s'aperçut, en vérifiant l'état de sa bourse, qu'il lui manquait vingt francs. Elle avait oublié le mendiant et pensa qu'il y avait erreur de sa part.

Hier matin, Mme L... fut accostée sur la place de la Liberté par notre invalide qui lui dit en lui présentant une pièce d'or :

« Voici vingt francs que vous m'avez donnés l'autre jour ; j'ai bien pensé que vous vous étiez trompée, mais ne sachant où vous restiez, je les ai gardés pour vous les rendre à l'occasion. »

Est-il besoin de dire que Mme L..., aussi bonne qu'elle est belle, a refusé de reprendre la pièce d'or ? L'histoire ajoute même que chaque semaine — le vendredi, selon l'ancienne et religieuse coutume — le vieil infirme ira chercher chez sa bienfaitrice la *part du pauvre*.

Et maintenant, lorsque vous rencontrerez le mendiant, pensez que ce n'est pas seulement un malheureux, mais aussi un honnête homme et que c'est donner deux fois que de bien donner.

Les officiers du détachement en garnison à Roubaix prennent leur café. Entré un facteur du télégraphe porteur d'une dépêche adressée à M. X..., capitaine adjudant-major, qui la prend des mains du facteur, la lit et éclate de rire.

— Les nouvelles sont bonnes, capitaine ?

— Elles vous concernent, mon commandant !

— Qu'est-ce donc ?

— Votre neveu me prévient de ne pas vous faire enterrer à Roubaix ; il prend le premier train et vient chercher votre corps qu'il veut ramener en terre du pays.

— Vous plaisantez, capitaine ?

— Lisez plutôt.

La dépêche était, en effet, conçue dans ce sens ; sans chercher à deviner comment le bruit de son trépas anticipé s'était répandu au loin, le commandant s'est empressé de rassurer sa famille. (Propagateur.)

Mercredi matin, une jeune fille de 16 ans nommée Marie Desbrouxelles, tisserande chez M. Alfred Desbrouxelles, a eu un bras cassé, par suite de l'imprudence d'un ouvrier qui a clinché le métier tandis que cette jeune fille était occupée à rentrer un fil.

Par décision ministérielle du 20 juillet 1867, une gratification de 180 fr. renouvelable vient d'être accordée au nommé J.-B. Somon, ex-soldat au 5^e régiment de Hussards en congé de réforme à Marcq-en-Barœul.

Le nommé David-Victor Thimothé, âgé de 21 ans, né à Amiens, fusilier au 57^e de ligne, vient d'être arrêté à Tourcoing, en état de désertion. Ce militaire avait quitté l'uniforme et se dirigeait vers la frontière.

Lundi dernier, le nommé Félix Jonville, tisserand, âgé de 63 ans, demeurant à Willems, était rencontré vers trois heures après-midi dans un sentier au milieu de la plaine, par un individu nommé Louis Duquenne, âgé de 36 ans, qui est très-mal famé dans la commune. Celui-ci l'accosta d'abord en plaisantant, puis lui ayant demandé s'il avait de l'argent et sur la réponse affirmative du sieur Jonville qui disait avoir environ 2 fr., il se jeta sur lui, le renversa contre une haie et lui enleva cet argent.

Il a été arrêté quelques instants après dans un cabaret.

Le lendemain et dans la même commune, une rixe sanglante a eu lieu dans le cabaret Pottier entre les nommés Théophile Voydes, sous-brigadier des douanes à Willems, Adolphe Carette, tisserand à Forest et Edouard Rousseau, garde-champêtre à Lille.

Dans la bagarre, la rampe de l'escalier a été renversée et la lutte prenait de telles proportions que l'on a dû chercher du renfort à Lannoy et il a fallu les moyens les plus énergiques pour disperser les perturbateurs et rétablir l'ordre.

Un affreux accident est arrivé samedi sur la route d'Avesnes à Solre-le-Château. Le nommé Guillon, surveillant des travaux du chemin de fer, avait fait, dit-on, avec un jeune homme de notre ville, un pari sur la vitesse de leurs chevaux respectifs. Avant-hier vers six heures du soir, ils galopèrent bride abattue à quelque distance des Trois-Pavés ; Guillon, se voyant dépassé, voulut arrêter court, son cheval fléchit des jarrets et jeta le malheureux cavalier sur le sol. Relevé aussitôt par le sieur Ducoin, qui le transporta chez lui, Guillon reçut, mais inutilement les soins de M. Herbecq et de M. Lubin, appelés aussitôt ; il succomba vers deux heures du matin à la blessure qu'il s'était faite à la tempe droite.

Ce jeune homme, originaire de Moret (Jura) n'était âgé que de 26 ans. (Observateur.)

La compagnie du Nord organisé deux trains de plaisir, de Paris et de Lille pour Boulogne, à l'occasion des régates qui auront lieu le dimanche 4 août, sur la rivière la Liane, et le Lundi 5 sur la rade. (L'Ordre.)

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

FAITS DIVERS

— Les portes de Clichy se sont ouvertes pour laisser sortir les débiteurs qui s'y trouvaient renfermés, et cet immense local où ont passé tant de naufragés de la fortune, sera approprié bientôt à une autre destination. Nous empruntons à l'*Opinion nationale* quelques détails pleins d'intérêt sur la célèbre prison pour dettes, dont l'histoire pittoresque et anecdotique demanderait un gros volume :

« Clichy date de l'année 1834 ; elle avait été construite sur l'emplacement de deux anciens hôtels du seizième siècle qui, en dernier lieu, avaient appartenu au baron Saillard. Elle aura donc eu une existence de trente-trois années. Pour une prison, c'est mourir à la fleur de l'âge. »

« Avant sa construction, les débiteurs insolubles — ou de mauvaise foi — étaient détenus à Sainte-Pélagie, dans un corps de bâtiment spécial, auquel on a conservé, en raison de son ancienne destination, le nom de *Quartier de la dette*. C'est là que fut enfermé Ouvrard, le fameux fournisseur des armées de l'Empire, qui préféra demeurer en prison plutôt que de payer ce qu'il devait à son ex-associé. Il est vrai que la dette se montait à cinq millions. »

Aujourd'hui, cette somme paraît modérée, le moindre caissier partant pour l'Amérique en emportant tout autant. Mais alors on la considérerait comme une fortune. et aux personnes qui s'étonnaient de le voir à Sainte-Pélagie quand il lui était si aisé d'en sortir, il répondait invariablement :

« Indiquez-moi un autre moyen de gagner cinq millions en cinq ans, et demain je sors. »

« Ouvrard, du reste, menait dans sa prison pour dettes une existence de grand seigneur, et M. Véron assure, dans ses *Mémoires d'un Bourgeois de Paris*, qu'il y donna de véritables fêtes, auxquelles assistèrent plusieurs fois des sommités artistiques et financières. »

« Pareille chose s'est vue à la prison de Clichy. Interrogez les vieux gardiens, et ils vous parleront avec respect de ce seigneur russe qui dépensait tous les jours deux louis pour son dîner, qu'on lui apportait du Café de Paris. En se servant pendant quatre mois, il aurait pu se libérer de sa dette, mais cela n'était pas dans ses goûts. Un autre, — un Anglais, celui-là, — avait juré, quoique colossalement riche, qu'il ne payerait jamais son créancier. De son côté, le créancier s'était promis de le tenir à Clichy aussi longtemps qu'il le pourrait. Il l'y garda pendant huit ans. Tous les jours la voiture de l'Anglais millionnaire, laquais devant, laquais derrière, parcourait les allées du bois de Boulogne et l'avenue des Champs-Élysées, comme si son propriétaire eût été dedans. Il avait donné à cet égard les ordres les plus formels. Quand il fut mort, on trouva dans son testament une clause spéciale par laquelle il défendait expressément à ses héritiers de payer le créancier qui l'avait tenu pendant huit ans en prison. »

Il en fut autrement d'un nommé V...

géomètre et mécanicien, qui s'était ruiné à la recherche du mouvement perpétuel. Celui-là ne cherchait qu'à sortir, et voici, pour le faire, à quelle ruse il eut recours.

« Il savait que son impitoyable créancier, retiré à la campagne, ne recevait qu'un journal qui lisait religieusement d'un bout à l'autre. L'avant-veille du jour où la provision devait être versée au greffe, il parvint, par l'intermédiaire d'un ami, à faire insérer dans le journal la question les lignes suivantes :

« Un modeste savant, M. V..., qui a consacré toute sa vie à l'étude des sciences mécaniques, vient de mourir à la Maison d'arrêt de Clichy, où il était détenu pour dettes. »

« Le créancier, s'en rapportant à son journal, négligea d'aller verser la provision, et une demi-heure après, M. V... était libre. »

« La moyenne des détenus de Clichy était de 180 environ, mais la prison pouvait en recevoir 250. Ce maximum n'a été atteint qu'une fois ou deux. On comprend, par ce que nous venons de dire, que les prisonniers étaient traités avec la plus grande douceur. Ils ne supportaient, à proprement parler, que la privation de la liberté. »

« Une magnifique cour plantée d'arbres et un jardin spacieux servaient de lieu de promenade. Il y avait en outre des salles de réunions, une bibliothèque, des jeux de tonneaux et de boules ; toutes les distractions d'une villa. »

« Supposons un petit séminaire où la discipline aurait été abolie ; voilà ce qu'était Clichy. »

« Pour l'alimentation, il en était là comme dans le monde, chacun s'y nourrissait selon ses moyens. Les gens riches, — et il y en avait toujours, — se faisaient porter leurs repas du restaurant, les autres mangeaient à la table d'hôte, — toujours très-abondamment servie, et ceux qui n'avaient pour toutes ressources, — c'était le grand nombre, que les 45 fr. versés mensuellement par le créancier, s'adressaient à la cuisine de la Société de secours mutuels, établie dans la maison même, et où l'on trouvait des aliments vendus au-dessous du prix de revient. »

« Ce n'est pas tout. Ceux qui voulaient faire des économies sur leur subside de 45 fr. par mois, — et cela était possible, — avaient la faculté, moyennant une redevance de cinq centimes, de préparer eux-mêmes leurs aliments au fourneau commun. C'est encore à la Société de secours mutuels que les détenus devaient ce fourneau. »

« La vie des dettiers était en commun. Le soir seulement, à dix heures, on les enfermait isolément dans des cellules. Les lettres étaient expédiées et reçues sans être soumises à aucun visa. La provision mensuelle de 45 fr. était payée tous les trois jours, par fraction de 3 fr. 90 c., y compris la retenue de 20 c. par jour, que l'on faisait à chaque détenu pour frais de location de sa cellule. Cependant, les dettiers pouvaient, si cela leur était agréable, toucher d'un seul coup, et à la fin du mois, le total de leur provision. »

« Un incendie signalé depuis quelques jours dans les forêts des Maures, au sud de Perpignan, sur le bord de la mer, a pris des proportions tellement graves, qu'on attribue le départ de l'escadre des flots d'Hyères, à l'urgence de porter des secours immédiats sur les lieux du sinistre. L'escadre pouvait disposer de 1,200 matelots et d'un nombre considérable de pompes à incendie pourra rendre de grands services pour arrêter ce désastre. (Sentinelle toulonnaise)

Le *Var* publie les détails suivants sur cet incendie :

« Le 16 juillet, dans l'après-midi, l'incendie éclata dans des proportions considérables sur le territoire et dans la forêt communale de Gonfaron. »

« Poursuivi par un vent violent du nord-ouest, le feu, dont on avait d'abord semblé pouvoir se rendre maître, s'est rapidement étendu dans la matinée du 17, et on a eu, pendant un moment, des craintes pour le chef-lieu de la commune des Moyens, situé à 40 kilomètres de Draguignan, au pied de la chaîne de montagne des Maures. »

« Les populations voisines s'étaient portées avec beaucoup d'entrain sur le théâtre de l'incendie. Un millier de travailleurs dévoués étaient réunis sous la main de l'autorité. Le préfet, averti par le sous-préfet de Brignolles, qui se trouvait à Gonfaron, donna l'ordre de diriger des secours sur les Mayons. Il fit prendre en même temps des dispositions dans les communes de Luc et de Vidauban pour envoyer des pompes à incendie au Mayons. Celle de Gonfaron y avait déjà été conduite. »

« M. Montois fit partir par le chemin de fer une centaine de soldats du 22^e de ligne que le major-commandant avait mis à sa disposition et se rendit lui-même sur le lieu de l'incendie. Le procureur impérial s'y était rendu de son côté. »

« Le préfet put se convaincre à Vidauban que les nouvelles alarmantes données en dernier lieu au sujet du village des Mayons n'étaient pas exactes. L'incendie en était éloigné dans le sud et le sud-ouest, et les flammes étaient poussées par le vent de nord-ouest dans une direction qui écartait toute crainte de danger pour l'agglomération. »

« Le préfet a néanmoins continué sa route, et a passé la nuit aux Mayons. Vers le matin, l'incendie était éteint sur les territoires de Gonfaron et des Mayons. Les dommages dans ces deux localités sont considérables. Le feu a consumé des bois très étendus et de grande valeur, non-

seulement en pins et en châtaigniers, mais aussi surtout en chênes-lièges qui venaient à peine d'être écorcés et qui doivent être perdus. »

« Tout le mal a son origine et sa cause première dans un fourneau d'écochage allumé par un petit cultivateur de Gonfaron, à la suite d'un essai, et contrairement aux prescriptions de l'arrêté préfectoral qui règle cette matière dans le département. Cet arrêté a été souvent critiqué et l'est encore en ce moment, parce que, dit-on, il apporte une certaine gêne dans les pratiques agricoles. »

« Les désastres dont nous sommes aujourd'hui les témoins ne justifient que trop une mesure dont l'exécution rigoureuse a contribué puissamment, pendant les années 1865 et 1866, à éloigner tout incendie des bois et forêts du département. »

« Le vent du nord-ouest, qui était tombé dans la matinée du 18, n'a pas tardé à souffler de nouveau avec violence et à pousser le feu dans la direction du sud-est, sur le territoire de la Garde-Freinet. L'incendie a dévasté dans cette commune les quartiers de Gagnol et de la Suyère sur le versant méridional qui descend à la rivière de Giscle, marchant vers le golfe de Grimaud. »

« Au dernières nouvelles, il avait dépassé la rivière de Giscle et se trouvait sur les territoires de Grimaud et de la Mole. »

« A Gonfaron, le 19, à onze heures du matin, le feu avait repris ; il a pu être éteint quelques heures après. »

« Dans l'arrondissement de Toulon, deux incendies se sont déclarés dans les forêts vers Solliès-Toucas, Cuers et La Crau. Ils ont été promptement éteints. »

— On lit dans le *Mémorial diplomatique* : « Comme pour les autres maladies, la pathologie suggère pour l'aliénation mentale différents systèmes de traitement. Ainsi nous avons dit dans notre numéro du 13 courant, d'après une correspondance de Vienne, que le docteur Illey persistait à maintenir l'impératrice Charlotte dans l'isolement le plus complet, et lui épargner les émotions que l'arrivée de M. la reine des Belges à Miramar ne manquerait pas de produire sur elle. Le docteur Riedel, une des célébrités médicales de Vienne, a exprimé, au contraire, l'avis qu'un déplacement de l'auguste malade n'aurait pas de fâcheux résultats, si l'on prenait les précautions et les ménagements réclamés par sa position. »

Dans cet état de choses, le conseil de la famille impériale d'Autriche a décidé qu'on ne saurait contester au roi et à la reine des Belges le droit de faire procéder à un examen spécial de l'état de l'impératrice Charlotte par M. le docteur Bulken, médecin en chef de la colonie d'aliénés de Gheet (Belgique), dont le nom fait autorité sur cette matière. Dans l'espoir que celui-ci se rangera à l'opinion du docteur Riedel, la reine des Belges est partie pour Miramar, et tout porte à croire qu'elle ramènera sa belle-sœur à Laeken, en la faisant accompagner du célèbre praticien belge. »

— Un employé supérieur du Crédit foncier, M. D..., qui appartient à une très honorable famille, avait disparu depuis quelque jour, et on avait trouvé dans sa caisse un certain déficit.

M. D... a été arrêté samedi à Paris, et conduit à Mazas.

— Un Espagnol nommé B..., avait créé à Paris le journal le *Polyglotte*, destinée à publier, en toutes les langues, des annonces et des articles relatifs à l'Exposition. Comme sa qualité d'étranger l'empêchait d'obtenir le visa ministériel autorisant cette publication, il fit faire la déclaration prescrite par le décret réglementant la presse au nommé C..., âgé de 26 ans, qui devint ainsi le gérant responsable du *Polyglotte*.

Après avoir installé, rue du Faubourg-St-Honoré, les bureaux de l'administration et de la rédaction du journal, B..., s'entoura de nombreux employés, desquels il exigea des cautionnements s'élevant à une vingtaine de mille francs, qui firent la seule recette du journal. S'étant approprié cette somme, B... disparut. Sur la plainte des employés, le gérant bien qu'il prétende n'avoir été que la dupe de B..., et non son complice a été arrêté et mis à la disposition de la justice. (Temps.)

COURS DE LA BOURSE

Du 25 juillet 1867.

Cours de ce jour	Cours précédent
3/0/00..... 68 80	— 3/0/00... 68 75
4/0/00..... 99 50	— 4 1/2/00 99 75

ADLER

Chirurgien - Dentiste
Rue d'Angleterre 66, Lille.

Nouveau système de dents et de dentiers, vulcano-plastique ; les seuls ayant obtenu une mention honorable de la faculté de médecine.

Visible tous les jeudis à l'hôtel Ferraille.

7057

DENTS depuis 5 francs

VERBRUGGHE
Dentiste

29, rue du Grand-Chemin, Roubaix. — 11, rue Secarrembault, Lille.

Guérison du mal de dents
Paiement après succès.

M. VERBRUGGHE, se rend à domicile et se charge de raccommoder toute espèce de pièces artificielles.

6631